

# La Sûreté du Québec présente une offre de service de 883 357 \$ à Prévost

**En fonction de sa population de 8 295 âmes et de son évaluation foncière, la Ville de Prévost aura à exercer un choix depuis le dépôt de l'offre de service de la Sûreté du Québec. Au tarif maximum de 0,30 cents, la Sûreté du Québec propose une entente d'une durée de dix ans dont l'échelle des coûts s'appuiera toujours sur les ratios : nombre de foyers et évaluation.**

C'est donc dire que le conseil municipal analysera prochainement les avantages et les désavantages de cette offre de service qualifiée d'entente clefs en main.

La Sûreté du Québec fait valoir que la tarification sera toujours connue en début d'année sans ajout en cours de route. Il n'y aura aucun coût additionnel pour la négociation des conventions collectives, les poursuites civiles, les causes en déontologie policière, les frais d'enquêtes pour les allégations d'infractions criminelles commises par un policier, la présence et la liaison avec les tribunaux et le règlement de grief y incluant l'arbitrage.

## Intégration des policiers de la Régie à la SQ

Sauf dans le cas du personnel déjà à la retraite de la Sûreté du Québec, toutes les policières et tous les policiers ainsi que les cadres de l'actuel service de police seraient intégrés à la Sûreté du Québec qui, pour sa

part, s'engage à offrir un service de Niveau 1 selon les nouvelles normes du ministère de la Sécurité Publique.

Les tâches et responsabilités demeurent les mêmes, sauf que le service de Niveau 1 comprend non seulement l'hélicoptère, les véhicules tout terrain, la patrouille nautique, les motoneiges, le service de maître-chien, les plongeurs, un poste de Commandement Mobile et le véhicule de protection (sauvetage).

Les seuls coûts additionnels sont ceux que représentera la facture pour une recherche en forêt si la situation commande la présence d'un grand nombre de policiers.

## La Régie Intermunicipale de Police de la Rivière-du-Nord?

Selon les renseignements obtenus par le Journal de Prévost, il est plausible que Saint-Hippolyte accepte l'offre de la

Sûreté du Québec au coût de 1 073 186 \$ par année établi en fonction des 6 008 âmes de cette ville et de l'évaluation foncière. Déjà, Saint-Hippolyte avait une entente de services avec la Régie de Police Intermunicipale de la Rivière-du-Nord dont le coût est sensiblement le même.

Par ailleurs, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs devront aussi faire leur nid puisque l'offre de la Sûreté du Québec au taux de 18 cents représente annuellement 385 977 \$ pour Piedmont et 417 028 \$ pour Sainte-Anne-des-Lacs. Pour ces deux municipalités, l'offre de la Sûreté du Québec pourrait bien représenter une augmentation du coût des services qu'elles avaient obtenus à bon compte, lors de la signature de l'entente avec la Régie Intermunicipale de Police de la Rivière-du-Nord.

## Un retour sur le passé

Plusieurs personnes, parmi la population de Prévost se sont



souvenus des grandes discussions qui ont eu lieu, il y a environ dix ans, puisque la population ne voyait pas pourquoi il était nécessaire de payer pour les services de la Sûreté du Québec en soutenant que la population en absorbe déjà les coûts via les impôts et les taxes.

Finalement, le gouvernement avait imposé aux municipalités de moins de 5 000 âmes l'obligation de créer un service de police municipal.

Après une décennie, c'est maintenant la Sûreté du Québec, qui offre ses services.

## Des questions en suspens

La grille d'analyse de la Ville de Prévost devra apporter des réponses à plusieurs questions, dont celle de l'achat du poste de police par la Sûreté du Québec. Présentement, c'est la population de Prévost qui, dans une proportion de 58%, paie le coût de construction et de financement de cette bâtisse neuve. Si Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs quittent la Régie de Police, elles devront acquitter leurs dûs suite à l'immobilisation d'une somme de plus d'un million de dollars dans la construction du poste de police et des achats d'équipement.

## Un projet d'Accès-Logis de 875 000 \$

# Création de la corporation d'habitation du Vieux-Shawbridge

**Trois administrateurs formant un comité provisoire ont signé, vendredi le 6 juillet, l'ensemble des documents administratifs requis pour permettre l'émission d'une charte créant la Corporation d'habitation du Vieux-Shawbridge. Les administrateurs provisoires sont le maire Claude Charbonneau et les conseillers Sylvain Paradis et Jean-Pierre Joubert.**

Dès que la charte aura été sanctionnée par le gouvernement du Québec, la Corporation sera entièrement administrée par sept membres du futur conseil d'administration.

Dès sa création, la Corporation a pris en charge le dossier qu'elle pilotera jusqu'au début des travaux de construction au printemps 2002.

## Le financement du projet

La participation de la Ville de Prévost à ce programme impliquant également la Société d'habitation du Québec et le milieu prend deux formes: a) La Ville de Prévost cède le vieil édifice Shaw à la Corporation; b) Le milieu investit la somme de 5 000 \$ via le fonds général de la ville en guise de budget de démarrage de ce projet de l'ordre de 875 000 \$.

Une fois construit et loué, le projet rapportera des taxes d'environ 6 500 \$ à la ville et il s'auto-financera grâce aux loyers perçus.

## Un projet structurant

C'est dans le cadre du programme accès-Logis que la Ville de Prévost souhaite ainsi susciter un changement significatif dans le but de favoriser la revitalisation du Vieux-Shawbridge et contribuer à combler une baisse de logements locatifs, qui seront offerts à la population de Prévost et dont certains appartements seront accessibles aux mesures de supplément au loyer découlant du Programme Accès-Logis.

Le maire M. Claude Charbonneau a déclaré: «Prévost connaît une baisse des logements

locatifs au moment même où la ville prend une expansion sans précédent. Cet effort significatif vise à innover pour trouver des pistes de solutions dont tous les secteurs de la ville pourraient bénéficier.»



*Durant le week-end de la Fête du Canada, les pompiers de Prévost ont été très occupés par les vents violents qui ont déraciné plusieurs arbres. Le secteur du Lac Renaud a été particulièrement touché par les éléments déchainés.*

**GARAGE E. LAROCHE**  
3036, BOUL. LABELLE  
PRÉVOST 224-5353

- remorquage
- entretien de système à injection
- mécanique générale
- atelier de silencieux

**Benoît Guérin**  
Avocat  
(450) 431-5061

473, rue Lavolette  
Saint-Jérôme (Qué.) J7Y 2T8  
télé.: (450) 431-5206  
bguerin@laurentides.net

Restaurant  
**Arousse**  
Savourez l'exotisme des mets libanais

**4h à 7h**  
du Lundi au Vendredi  
**SPÉCIAL 2,50 \$**

**Terrasse**  
30 places  
Service de traiteur

**Musiciens**  
le dimanche de 17h30 à 20h30

**Bière en fût**

HEURES D'OUVERTURE : de 11h à 21h sauf samedi jusqu'à 22h  
3029, boul Labelle à Prévost au Faubourg de la Station  
**224-4227**